



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

22 avril 2024

Déclaration liminaire au CSA SJ du 22 avril 2024

Monsieur le directeur,

Parmi les documents adressés pour le CSA figure **le projet de circulaire de localisation des emplois pour 2024**.

La CLE 2024 traduit une augmentation des emplois laissant espérer des renforts dans les juridictions.

Mais sans même parler des créations d'emplois à la CLE, **le nombre de postes vacants est déjà une source d'inquiétude quotidienne**.

Les derniers concours de greffiers organisés par la direction des services judiciaires se sont soldés par un nombre de postes proposés supérieur au nombre de candidats !

Alors avant même de penser aux **renforts annoncés sur le papier**, nous vous demandons si ces renforts arriveront vraiment et quels moyens vous comptez mettre pour qu'ils soient réels ?

Pour **la CFDT**, pas de doute permis, nos services ont besoin de ces renforts, **la DSJ doit tout mettre en œuvre pour qu'ils arrivent**. Nous nous sommes engagés dans la **réforme statutaire** dans ce but, s'il faut aller plus loin dans cette voie nous y sommes prêts.

Comme les années précédentes, **la CFDT** vous alerte concernant cette CLE où apparaissent **de nombreux emplois contractuels**, résultats d'une politique de recrutement guidée par l'urgence depuis 2019.

La CFDT vous rappelle son opposition de principe à l'emploi précaire.

Le greffe doit être composé de fonctionnaires d'Etat comme le prévoit l'article L123-1 du COJ. : *« la cour de cassation, les cours d'appel, les tribunaux judiciaires et les conseils de prud'hommes comprennent un greffe composé de fonctionnaires de l'Etat. »*

La CFDT demande un recrutement d'emplois pérennes par des emplois de titulaires. **La pérennisation des emplois de contractuels ne pérennise que les postes, pas les agents qui les occupent ! La précarité est donc toujours là !**

Les juridictions ont désormais un vivier important d'agents formés qu'il faut **emmener sur les différentes voies ouvertes vers le statut d'agent public titulaire**.

Le ministère de la Justice ne doit pas **perdre des agents formés** qui arrivent ou arriveront dans quelques mois à la limite des 6 années de CDD.

Le ministère de la Justice ne peut imposer aux directeurs **la charge de recruter de nouveaux contractuels** alors même qu'aucun moyen pour le faire ne leur a été donné.

Le ministère ne peut pas **imposer aux agents de former à nouveau massivement** alors que des agents formés sont déjà en poste.

Les juridictions s'inquiètent déjà du vide que causera leurs départs et du besoin vital de remplacer ces agents.

Les années 2024 à 2026 s'annoncent déjà riches d'autres changements à accompagner :

Un plan de requalification ambitieux qui permettra la promotion de 700 adjoints administratifs en greffier sans mobilité

La CFDT l'a déjà dit, cela ne doit pas conduire l'administration à supprimer autant de postes d'adjoints administratifs.

La DSJ doit recruter dans tous les corps pour que chacun puisse enfin exercer ses missions. **Les adjoints administratifs sont indispensables au bon fonctionnement des juridictions !**

La constitution d'un corps de débouché en A type pour les greffiers dont la constitution initiale sera de 3200 greffiers.

Mais aussi **la création de la filière technique ministérielle** qui doit enfin permettre à nos collègues adjoints techniques d'avoir un déroulé de carrière.

Pour les adjoints administratifs et les greffiers promus, il faudra : planifier leur formation, leur absence, leur remplacement et leur retour en juridictions avec une communauté de travail à réinventer, à remodeler, à animer.

Tous les agents seront donc déjà fortement sollicités et la DSJ ne pourra faire l'économie d'ouvrir **la deuxième phase des discussions.**

En effet, dans la continuité de la réforme statutaire en cours, **la CFDT** renouvelle sa demande d'ouverture réelle des discussions sur **la filière administrative, l'organisation des juridictions, la gouvernance et le statut des DSGJ.**

Comment la DSJ pourrait-elle espérer mener à bien tous ces projets sans reconnaître enfin son corps de direction dont c'est le rôle essentiel ?

La CFDT demande la fixation d'un calendrier pour ces discussions.

Monsieur le Directeur des services judiciaires, la DSJ est face à un **challenge inédit** avec la création nettes de postes de 1800 greffiers et de 1500 magistrats et une réforme des greffes à mener avec ambition.

Dans un contexte annoncé de restrictions budgétaires c'est maintenant ou jamais.

Serez-vous sur la ligne de départ et prêt à tenir la distance pour y parvenir ?

Les représentants CFDT le sont, nous vous l'assurons.

Vos représentants :
Klervia RENAULT
Michel BESSEAU